

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le deux février deux mille vingt-quatre à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 32
DATE DE LA CONVOCATION	26/01/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	09/02/2024

OBJET :**Autorisation de Programme / Crédits de paiement - Réhabilitation et modernisation
de l'usine de production d'Eau Potable****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Bruno PATRON , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Solène FOREST, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Catherine ASSO, M. Alain BLANC procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

M. Cédryc AUGUSTE, M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Richard GAZIGUIAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Depuis plusieurs années, la réhabilitation de l'usine et des réservoirs était envisagée par la Ville de Gap.

Un diagnostic de l'état de conservation des réservoirs d'eau situé sur le site de l'usine a été réalisé, un rapport avec des préconisations de réhabilitation a été établi.

En 2022 et 2023, une mission de diagnostic des infrastructures de l'usine a été réalisée par un bureau d'étude spécialisé. A la suite de ces investigations, le bureau d'étude a rendu un rapport avec un programme de travaux chiffré.

En décembre 2023 après consultation, un bureau d'étude a été retenu pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la modernisation de l'usine et des réservoirs de 1000 m³ et 5000 m³.

Les travaux sur l'usine et les réservoirs sont programmé par phases sur deux années consécutives. Cette réhabilitation doit être réalisée sans aucune interruption de service pour la production et la distribution d'eau potable.

Compte tenu de la nature du projet, de sa durée de réalisation et des sommes à engager, il est proposé de prévoir ce financement sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement.

Ce mode de gestion, particulièrement utilisé sur des projets financièrement importants et de nature pluriannuelle, permet d'adopter l'opération d'investissement dans son ensemble et de définir l'échéancier et les modalités de mise en œuvre budgétaire pour chaque exercice concerné.

Les AP/CP permettent de n'inscrire, chaque année que les crédits qui seront dépensés au cours de l'exercice. La gestion budgétaire est ainsi mieux adaptée à la réalité de l'avancée du projet.

Concernant la réhabilitation et la modernisation de l'usine de production d'eau potable de la Ville de Gap, le plan de financement global est le suivant :

Autorisation de programme :

Dépenses : 2 200 000 € TTC
Ressources : 2 200 000 € TTC

- Subventions : 700 000 €
- Autofinancement: 700 000 €
- Emprunt : 800 000 €

Les crédits de paiement correspondants sont les suivants :

CP 2024 :

Dépenses : 1 500 000 € TTC
Ressources : 1 500 000 € TTC

- Subventions : 700 000 € TTC
- Emprunt : 800 000 € TTC

CP 2025 :

Dépenses : 700 000 € TTC
Ressources : 700 000 € TTC

- Autofinancement : 700 000 € TTC

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe de l'eau de chaque exercice concerné.

Décision :

Il est proposé aujourd'hui, sur avis favorable de la Commission des Finances et du Budget du 25 janvier 2024 :

- **Article 1** : de créer une autorisation de programme de 2 200 000 € TTC pour la réhabilitation et la modernisation de l'usine de production d'eau potable.

- **Article 2** : d'approuver le report des crédits de paiement non consommés d'un exercice sur l'autre.

- **Article 3** : de voter le montant des crédits de paiement pour les exercices 2024 et 2025 tels que décrits ci-dessus.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

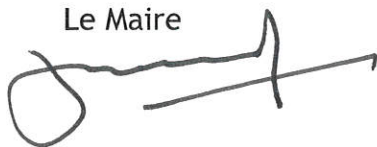
- POUR : 32
- CONTRE : 4

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER, Mme Esther GONON

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Elie CORDIER

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Richard GAZIGUIAN

Transmis en Préfecture le : - 9 FEV 2024
Affiché ou publié le : - 9 FEV 2024